



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services du cabinet  
Affaire suivie par : [vincent.brahic@indre.gouv.fr](mailto:vincent.brahic@indre.gouv.fr)

**Le Préfet**

Châteauroux, le 3 juillet 2024

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

**Objet :** Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
Sécheresse et réhydratation des sols sur l'année 2023

**Référence :** Arrêté du 18 juin 2024 publié au Journal Officiel du 2 juillet 2024

**Annexe:** Liste des communes concernées

Vous avez adressé à mes services une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse – réhydratation des sols ayant touché votre commune au cours de l'année 2023.

Je vous informe que votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° IOME2415881A du 18 juin 2024 publié au Journal Officiel du 2 juillet 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise technique réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès du service interministériel de défense et de protection civiles, en charge des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Mes services sont à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire de votre part.

Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur de cabinet

  
Renaud LASSINCE

Liste des communes non reconnues :

Aize

Ardentes

Argenton sur Creuse

Bazaiges

Bélâbre

La Berthenoux

Le Blanc

Bommiers

Les Bordes

Bouesse

Buzançais

Chalais

Châteauroux

Châtillon sur Indre

Chavin

Chitray

Cléré du Bois

Cluis

Déols

Gehée

Guilly

Heugnes

Ingrandes

Langé

Lignac

Lys Saint Georges

Maillet

Mâron

Le Menoux

Montierchaume

Montipouret

Mosnay

Moulins sur Céphons  
Murs  
Néons sur Creuse  
Neuvy Saint Sépulchre  
Niherne  
Nohant-Vic  
Orsennes  
Oulches  
Le Pêchereau  
La Pérouille  
Le Poinçonnet  
Pommiers  
Le Pont Chrétien Chabenet  
Pruniers  
Reuilly  
Rivarennnes  
Saint-Maur  
Saint Pierre de Jards  
Sainte Fauste  
Sarzay  
Sassierges Saint Germain  
Ségry  
Tendu  
Tranzault  
Velles  
Vendoeuvres  
Verneuil sur Igneraie  
Vigoux  
Villedieu sur Indre  
Villegouin  
Villiers